

République Française**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin****DELIBERATION N° 2020/49****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués : 30**

Afférents au Comité : 30

Présents : 21

Votants : 22

**ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE INONDATION
AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU MARALPIN****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, membre titulaire du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OHLARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTÉ :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPF,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5^{ème} partie notamment son article L.5721-2 alinéa 5 précisant que le président du syndicat mixte est élu par le comité syndical ou, si les statuts le prévoient, par le bureau qu'il a constitué ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum sept vice-présidents ;

Vu la candidature de Monsieur Charles-Ange GINESY déposée pour l'élection du Président ;

Vu le résultat de l'élection à bulletins secrets à laquelle il a été procédé ;

- nombre de voix : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 13

A obtenu :

- M. Charles-Ange GINESY : 22 voix.

A élu en qualité de Président du Comité syndical : M. Charles-Ange GINESY



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/50****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT ET DES 6 VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPF,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5^{ème} partie notamment son article L.5721-2;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum sept vice-présidents ;

Vu les résultats des élections au scrutin secret auxquelles il a été procédé ;

Élection du 1^{er} vice-président :

- nombre de voix :21
 - bulletins blancs ou nuls :0
 - suffrages exprimés :21
 - majorité absolue :12
- A obtenu : M. Hervé PAUL: 21 voix

A élu au poste de :

- 1^{er}vice-président : M. Hervé PAUL

Élection du 2^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix :21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu :M Jean LEONETTI : 21voix

A élu au poste de :

- 2^{ème}poste de vice-président : M. Jean LEONETTI

Élection du 3^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu :M. Jérôme VIAUD: 21 voix

A élu au poste de :

- 3^{ème}poste de vice-président : M. Jérôme VIAUD

Élection du 4^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu :M. David LISNARD: 21 voix

A élu au poste de :

- 4^{ème} poste de vice-président : M. David LISNARD

Élection du 5^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. David KONOPNICKI : 21 voix

A élu au poste de :

- 5^{ème} poste de vice-président : M. David KONOPNICKI

Élection du 6^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu :M. Louis NEGRE: 21 voix

A élu au poste de

- 6^{ème} poste de vice-président: Louis NEGRE

Élection du 7^{ème} poste de vice-président :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. René UGO: 21 voix

A élu au poste de :

- 7^{ème} poste de vice-président : M. René UGO

Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/51****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPF,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5^{ème} partie notamment son article L.5721-2 ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum 7 vice-présidents ;

Vu les résultats des élections au scrutin secret auxquelles il a été procédé ;

Élection du 9^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Sébastien OLHARAN : 21voix

A élu au poste de :

- 9^{ème} membre du bureau : M. Sébastien OLHARAN

Élection du 10^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Jean-Pierre DERMIT : 21 voix

A élu au poste de :

- 10^{ème} membre du bureau : M. Jean-Pierre DERMIT

Élection du 11^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Cyril PIAZZA : 21voix

A élu au poste de :

- 11^{ème} membre du bureau : M. Cyril PIAZZA

Élection du 12^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Roger CIAIS : 21 voix
A élu au poste de :

- 12^{ème} membre du bureau : M. Roger CIAIS

Élection du 13^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Jean MAZZOLI : 21 voix

A élu au poste de :

- 13^{ème} membre du bureau : M. Jean MAZZOLI

Élection du 14^{ème} membre du bureau :

- nombre de voix : 21
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 21
 - majorité absolue : 12
- A obtenu : M. Jean CAYRON : 21 voix

A élu au poste de :

- 14^{ème} membre du bureau : M. Jean CAYRON



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/52****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU
SYNDICAT MIXTE INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE
L'EAU****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres des marchés publics est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que si une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant ;

Vu le rapport de son Président proposant de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'une seule liste a été déposée après appel de candidatures ;

Décide à l'unanimité :

1) De désigner :

- En qualité de titulaires :
 - Monsieur Hervé PAUL,
 - Monsieur Francis TUJAGUE,
 - Monsieur David KONOPNICKI,
 - Monsieur Roger CIAIS,
 - Madame Danielle HEBERT.

- En qualité de suppléants :
 - Madame Michèle PAGANIN,
 - Monsieur Cyril PIAZZA,
 - Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP
 - Monsieur Stéphane GRAC,
 - Madame Patricia DEMAS.

2) De prendre acte que

- Madame Sophie DESCHARENTRES a été désignée en qualité de représentant du Président du Syndicat mixte, membre de droit,



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/53****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SMIAGE AU SEIN
DES DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAINETRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin,

Vu la délibération n°2017/26 du Syndicat en date du 21 juillet 2017 portant adhésion et désignation des membres du SMIAGE au sein du SICTIAM ;

Vu la délibération n°2019/86 du Syndicat en date du 26 novembre 2019 portant approbation de la désignation des membres du conseil d'administration de la Régie des Eau Alpes Azur Mercantour ;

Vu la délibération n°2019/38 du Syndicat en date du 28 juin 2019 portant adhésion du SMIAGE à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et désignant deux représentants au sein de son assemblée générale ;

Vu la délibération n°2020/30 du Syndicat en date du 23 juin 2020 portant désignation d'un élu et d'un agent référents représentant le SMIAGE pour la charte « zéro déchet plastique » ;

Vu la délibération n°2018/05 du Syndicat en date du 22 février 2018 portant désignations des membres du SMIAGE au sein de la Commission Locale de L'eau Var et de la Commission Locale de l'Eau Siagne ;

Vu la délibération n°2019/67 du Syndicat en date du 10 septembre 2019 actant de la décision du Comité de pilotage du site Natura 2000 basse vallée du Var de confier l'animation dudit site au SMIAGE pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

Vu la convention cadre relative aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations de la Basse vallée du Var en vigueur le 28 octobre 2013 et son avenant n°1 en date du 9 décembre 2019 ;

Vu la convention cadre relative aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant des Paillons en vigueur le 21 octobre 2014 et son avenant n°1 en date du 10 février 2020 ;

Vu la convention cadre relative aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Cagne en vigueur le 9 février 2016 ;

Vu la convention cadre relative aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers en vigueur le 14 octobre 2014 et son avenant n°1 en date du 21 janvier 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant de désigner :

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du SICTIAM,
- Trois membres représentant le SMIAGE et deux membres extérieurs au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour,
- Deux représentants titulaires au sein de l'Association Nationale des Etablissements de Bassin,

- Un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique »,
- Un représentant du SMIAGE au sein de la Commission Locale de l'Eau Var,
- Un représentant du SMIAGE au sein de la Commission Locale de l'Eau Siagne,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage Natura 2000 Basse vallée du Var,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Basse vallée du Var,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Paillons,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Cagnes,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Brague Loup,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Cté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de bassin de l'Agence de l'Eau au titre des EPTB.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner :

- Mme Sophie DESCHAIRES, représentante titulaire et Monsieur Roger CIAIS, représentant suppléant pour siéger au sein du SICTIAM ;
- Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Cté d'Agglomération Sophia - Antipolis, Monsieur Roger CIAIS, Vice-Président de la Cté de Communes Alpes d'Azur, Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, en tant que membres du conseil d'administration de la Régie des Eaux Azur Mercantour, représentant le SMIAGE, Monsieur Jean – Paul DAVID, Maire de la commune de Guillaumes et Monsieur Marc BELVISI, Maire de la Commune de Pierrefeu, en tant que membres du conseil d'administration de la REAAM représentant les membres extérieurs ;
- Monsieur David KONOPNICKI et Monsieur Hervé PAUL, représentants titulaires au sein de l'Association Nationale des Etablissements de Bassin (ex AFEPTB) ;
- Monsieur David KONOPNICKI et Madame Perrine BARREDA, respectivement élu et agent technique référents « zéro déchet plastique » ;
- Monsieur Jérôme VIAUD, représentant le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau Siagne ;
- Monsieur Hervé PAUL, représentant le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau Var ;

- Madame Danielle HEBERT, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage Natura 2000 Basse Vallée du Var ;
- Madame Danielle HEBERT, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Basse vallée du Var ;
- Monsieur Francis TUJAGUE, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Paillons ;
- Monsieur Louis NEGRE, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Cagnes ;
- Monsieur Jean-Pierre DERMIT, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Brague Loup ;
- Monsieur David KONOPNICKI, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Cté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Monsieur Jérôme VIAUD, représentant le Syndicat au sein du comité de bassin de l'Agence de l'Eau au titre des EPTB.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/55****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAIINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/52 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/164 du conseil communautaire de la CASA en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu l'avenant n°1 au contrat territorial liant la CASA au SMIAGE adopté réciproquement par les deux structures pour préciser les modalités de mise en œuvre dudit contrat, prendre en compte les nouvelles actions 2019 et la cotisation correspondante ;

Vu l'avenant n°2 au contrat territorial liant la CASA au SMIAGE adopté réciproquement par les deux structures pour prendre en compte les nouvelles actions 2020 et la cotisation correspondante ;

Le Président rappelle aux membres du comité que la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (C.A.S.A.) et le SMIAGE ont conclu un contrat territorial ayant pour objet de définir les engagements mutuels entre les cosignataires en vue de la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Ce contrat qui a pris effet le 1^{er} janvier 2018, inventorie les missions confiées ou pouvant être confiées au SMIAGE par la C.A.S.A. par délégation ou par l'intermédiaire de prestations de service ainsi que leurs conditions d'exécution technique, financière et organisationnelle.

Ces missions, articulées autour du grand cycle de l'eau, peuvent intégrer, au-delà d'actions spécifiquement dédiées à la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), des missions complémentaires d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (cf. Annexe 3 du dit contrat).

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la C.A.S.A. exerce la compétence « Assainissement des Eaux Usées » sur ses 24 communes-membres en vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » qui a modifié l'article 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après C.G.C.T) relatif aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Avant ce transfert effectif de compétence, le SATESE, devenu depuis le SMIAGE assurait depuis de nombreuses années une assistance technique active auprès des communes-membres de la C.A.S.A. :

- Réalisation des audits des systèmes d'autosurveillance prescrits par l'arrêté du 21 juillet 2015,
- Aide aux déclarations réglementaires (données d'autosurveillance, données SISPEA, Primes de performance épuratoire) et au montage de dossiers de subvention,

- Diagnostics de fonctionnement des ouvrages,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets de mise en conformité de systèmes d'assainissement, de réhabilitation, de construction et de reconstruction d'unités de traitement.

L'expertise technique du SMIAGE, sa connaissance des différents systèmes d'assainissement implantés sur le territoire intercommunal sont autant d'atouts que la C.A.S.A. souhaite valoriser avec sa Direction de l'Assainissement en formalisant des actions en partenariat qui s'inscrivent dans les objectifs de préservation de la qualité de l'environnement et des milieux aquatiques fixés au contrat territorial.

Les deux premiers avenants au contrat territorial sont intervenus afin de fixer les contributions de la C.A.S.A. au titre des exercices 2019 et 2020 pour la compétence GEMAPI.

Cet avenant n°3 vise à intégrer de nouvelles prestations de services dédiées à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et à définir les niveaux de rémunération du SMIAGE pour leur accomplissement.

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte les nouvelles missions que la CASA a décidé de confier au SMIAGE et la rémunération correspondante ;

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CASA et de l'autoriser à signer ledit avenant et tout document y afférent ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/56****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION AUTORISANT LA PRATIQUE DE LA
PECHE DANS LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DEPARTEMENT DU
FLEUVE VAR****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017/11 du Syndicat en date du 23 janvier 2017 portant adoption de la convention générale de transfert de compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération n°2018/84 du Syndicat en date du 19 décembre 2018 portant adoption de la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du transfert de compétences et missions relatives à la prévention des inondations, à l'aménagement et la gestion de l'eau pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 ans ;

Le Président rappelle aux membres du comité que l'Etat a transféré le domaine public fluvial de la basse vallée du Var au Département des Alpes-Maritimes le 15 mars 2013. Ce domaine s'étend sur 640 hectares et un linéaire de 25 km depuis les confluences avec la Vésubie et l'Estéron jusqu'à l'embouchure avec la mer. Le Département a confié la gestion du domaine public fluvial de la basse vallée du Var au SMIAGE à partir du 1^{er} janvier 2017. Le SMIAGE intervient pour le compte du propriétaire du domaine public fluvial.

Une convention a été signée entre le Département des Alpes-Maritimes et la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 29 janvier 2016, pour une durée de 3 ans, afin d'autoriser cette dernière à gérer la pratique de la pêche dans le domaine public fluvial de la basse vallée du Var, de la confluence avec la Vésubie jusqu'au pont Napoléon III, sans contrepartie financière et conformément à la réglementation en vigueur.

Même si l'activité de pêche est réduite dans le Var aval, la Fédération a sollicité le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période de 3 ans.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention autorisant la pratique de la pêche dans le domaine public fluvial départemental du fleuve Var et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document y afférent ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention autorisant la pratique de la pêche dans le domaine public fluvial départemental du fleuve Var avec la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/58****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON POUR L'UTILISATION DE LA
DECHETTERIE DU PONT DE GUEYDAN****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017/58 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et le SMIAGE

Vu la délibération n°2018/51 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant deux nouvelles opérations, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/36 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/22 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Le Président rappelle aux membres du comité que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a transféré la compétence GEMAPI au SMIAGE Maralpin. A ce titre, les équipes en régie du syndicat sont amenées à intervenir sur le secteur Est (Bassin versant du Var) du territoire de la CCAPV afin d'entretenir les berges et traiter les désordres liés aux cours d'eau. Ces interventions peuvent obliger le Syndicat à devoir évacuer différents types de déchets (végétaux, DIB, ferrailles, bois brut).

Dans l'objectif de faciliter la gestion de ces déchets, la CCAPV propose une convention d'autorisation d'accès au SMIAGE à la déchetterie intercommunale de Pont de Gueydan.

La convention a pour objet de mettre à la disposition du SMIAGE, la déchetterie de Pont de Gueydan, selon les modalités d'accès et d'utilisation suivantes :

- L'accès des services du SMIAGE Maralpin s'effectue aux mêmes jours et horaires d'ouvertures que ceux qui s'appliquent aux habitants de la CCAPV ;
- Les services du SMIAGE Maralpin devront se conformer au règlement intérieur de la déchetterie, aux consignes affichées sur site et aux consignes de tri du gardien présent ;
- Considérant que les services du SMIAGE interviennent sur le territoire de la CCAPV à la demande et pour le compte de cette dernière, leur accès en déchetterie est gratuit. A ce titre, le SMIAGE devra être en mesure de justifier la provenance des déchets apportés.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'utilisation de la déchetterie du Pont de Gueydan et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document y afférent ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'utilisation de la déchetterie du Pont de Gueydan ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/59****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU
BASSIN DE REGULATION DU VALLON DE CARIMAÏ AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017/53 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2018/49 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/29 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/15 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Le Président rappelle aux membres du comité que dans le cadre des travaux de protection contre les crues de la Grande Frayère, le bassin de régulation du vallon de Carimaï (à vocation également pédagogique et paysagère) a été réalisé en 2014 par le Syndicat Intercommunal de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO).

Depuis la prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) est devenue l'autorité compétente dans ledit domaine et s'est substituée dans ses droits et obligations au SIFRO. La CACPL a décidé, au titre du contrat territorial pour les années 2018 à 2021, de déléguer la gestion de cet ouvrage hydraulique au SMIAGE.

Considérant la présence permanente d'agents communautaires sur le site, la CACPL réalise un entretien régulier de l'ouvrage. La présente convention vise donc à définir la répartition des responsabilités et les modalités d'entretien entre la CACPL et le SMIAGE.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour la gestion et l'entretien du bassin du vallon de Carimaï et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document y afférent ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour la gestion et l'entretien du bassin du vallon de Carimaï ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/70****Séance du 10 septembre 2020**

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

ADAPTATION DES BESOINS EN PERSONNEL DU SYNDICAT**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents compte tenu des missions assurées par le Syndicat en vue du bon fonctionnement des services, comme suit :

- Au sein de la direction ingénierie et travaux, un poste de catégorie A de la filière technique, grades attendus ingénieur, ou ingénieur principal pour assurer les missions de responsable de maîtrise d'œuvre travaux :

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum. Il pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat.

Cet agent aura à sa charge l'exploitation de l'activité travaux du Syndicat et sera également porteuse de l'agrément dans le cadre des systèmes d'endiguement et d'ouvrage hydraulique de classe B.

Le niveau de recrutement correspondra à un BAC + 5 et le candidat sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement en vigueur. Il percevra l'indemnité de résidence, et le supplément familial de traitement le cas échéant. Il prétendra à l'indemnisation des astreintes, permanences et autres interventions en découlant et bénéficiera du régime indemnitaire des agents titulaires relevant du même grade au Syndicat.

- Au sein de la direction administrative, financière et support, un poste de catégorie C de la filière administrative, grade attendu adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de gestionnaire administratif et financier :

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum. Il pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat.

Le candidat sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement en vigueur. Il percevra l'indemnité de résidence, et le supplément familial de traitement le cas échéant. Il prétendra à l'indemnisation des astreintes, permanences et autres interventions en découlant et bénéficiera du régime indemnitaire des agents titulaires relevant du même grade au Syndicat.

Ainsi, le tableau des emplois se modifie comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<i>Filière administrative</i>				
Attaché	A	3	0	35h
Rédacteur principal 2° classe	B	1	0	35h
Rédacteur	B	0	1	35h
Adjoint administratif principal 1° classe	C	2	1	35h
Adjoint administratif principal 2° classe	C	3	0	35h
Adjoint administratif	C	0	1	35h
TOTAL		9	3	
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	35h
Ingénieur principal	A	6	0	35h
Ingénieur	A	15	1	35h
Technicien principal 1° classe	B	3	0	35h
Technicien principal 2° classe	B	6	1	35h
Technicien	B	5	1	35h
Agent de maîtrise principal	C	3	0	35h
Agent de maîtrise	C	0	1	35h
Adjoint technique principal de 2° classe	C	3	0	35h
Adjoint technique	C	7	2	35h
TOTAL		49	6	
TOTAL TOUTES FILIERES		58	9	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- De créer un poste de catégorie A de la filière technique du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grades attendus ingénieur ou ingénieur principal ;
- De créer un poste de catégorie C de la filière administrative du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, grades attendus adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- De modifier le tableau des emplois ;
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du chapitre 012 du budget du Syndicat.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/65****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

**ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDE AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danièle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2113-6, L2113-7 et L2125-1 du Code de la commande publique ;

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président rappelle aux membres du comité que, conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, les clients non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent les 2 millions d'euros ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité à compter du 1er janvier 2021 pour les sites dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA.

Le Département des Alpes-Maritimes souhaite donc s'engager dans une consultation directe de fournisseurs d'électricité 100% verte par l'intermédiaire d'un accord-cadre en élargissant le périmètre des besoins aux collèges des Alpes-Maritimes et à certaines collectivités du territoire (communes, communauté de communes, syndicats) et régie déjà membres du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ou souhaitant participer à la présente consultation.

Les contrats d'électricité issus de cette consultation prendront fin au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre, une fois attribué, les collèges et autres bénéficiaires contractualiseront avec les fournisseurs d'énergie au travers de marchés subséquents.

Vu le rapport du Président proposant aux membres du comité syndical d'adhérer au groupement de commande avec le Département des Alpes-Maritimes pour l'achat d'électricité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande avec le Département des Alpes-Maritimes pour l'achat d'électricité,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/61****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 19

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
TEMPORAIRE PAR LA COMMUNE DE PIERLAS DES OUVRAGES
HYDRAUIQUES DES VALLONS DE LA VILLETTE ET DE COULIE AU
SMIAGE****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAIINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété de la Personne Publique et notamment l'article L2125-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres du comité que le vallon de la Villette dans la traversée de la commune de Pierlas est équipé de nombreux ouvrages de protection contre l'érosion torrentielle, notamment en protection de la voirie communale (ponceau, route, aménagement de loisirs).

Ces ouvrages, principalement constitués d'enrochements et d'organes de protection, ont été emportés ou détériorés suite aux différentes intempéries survenues ces dernières années. Dans ce contexte, une étude de risque a été conduite sur la commune de Pierlas en Octobre 2017 par le service RTM de l'Office National des Forêts afin de préciser les travaux de réfection à mener afin de se prémunir des risques torrentiels sur la commune – montant estimé à 199 257,09 €.

En 2019, le SMIAGE a mis à jour le diagnostic initial et a affiné l'approche économique des travaux à conduire.

Pour intervenir sur le confortement des ouvrages communaux, la commune de Pierlas met à disposition ses ouvrages au SMIAGE dans le cadre d'une convention ; ils lui seront restitués dès les travaux achevés.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des ouvrages communaux de Pierlas au SMIAGE et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des ouvrages communaux de Pierlas au SMIAGE,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/64****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

**ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR UNE ETUDE
DIAGNOSTIC – SCHEMA DIRECTEUR DE L'USAGE DE « L'EAU AGRICOLE » DU
TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

Vu la délibération n°2017/11 du Syndicat en date du 23 janvier 2017 portant adoption de la convention générale de transfert de compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2018/84 du Syndicat en date du 19 décembre 2018 portant adoption de la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du transfert de compétences et missions relatives à la prévention des inondations, à l'aménagement et la gestion de l'eau pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 ans

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que l'agriculture dans les Alpes-Maritimes présente plusieurs spécificités : irrigation majoritairement basée sur l'eau potable, absence de réseau collectif d'agriculteurs, perte de l'usage agricole de certains canaux, située pour partie dans les basses vallées soumises à fort développement urbain. A ces différents facteurs s'ajoutent les tensions sur les milieux aquatiques et les difficultés d'approvisionnement en eau de plus en plus fréquentes dans le contexte de changement climatique.

Face à ce constat, le SMIAGE et la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec les différents services de l'Etat vont lancer cette étude diagnostic de l'usage de l'eau agricole qui permettra d'apporter une vision précise des besoins en eau pour satisfaire cet usage et qui fournira un schéma prospectif proposant des solutions d'amélioration. L'ensemble des EPCI et structures concernées seront étroitement associées à la rédaction du cahier des charges de cette étude ainsi qu'à son suivi.

Cette étude sera co-portée par le SMIAGE et la Chambre d'agriculture, la présente convention a pour objet de valider ce partenariat.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour une étude diagnostic – schéma directeur de l'usage de l'eau agricole et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour une étude diagnostic – schéma directeur de l'usage de l'eau agricole ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/66****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS DES ALPES-MARITIMES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE INONDATIONS**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPF,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les contrats territoriaux liant le SMIAGE aux établissements publics de coopération intercommunale et la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes transfèrent ou délèguent au Syndicat la mission de mettre en place des outils de prévention et de gestion du risque inondation notamment ;

Considérant que le Syndicat doit disposer, dans le cadre de cette mission, des données les plus complètes, afin de renseigner au mieux les outils de prévision des risques sur l'ensemble du territoire sur lequel il intervient ;

Le Président expose aux membres du comité que le SMIAGE et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes - SDIS 06 - souhaitent renforcer leur partenariat en matière de gestion de crise afin de mieux anticiper les événements météorologiques extrêmes qui génèrent des inondations et donc une mobilisation importante de moyens spécialisés.

A travers ce partenariat, le SMIAGE met à disposition du SDIS :

- un service de conseil et d'analyse à partir des outils dont il dispose,
- un accès à la plateforme Rainpol permettant de suivre les précipitations en temps réel.

Le SDIS :

- met à disposition du SMIAGE un numéro d'appel, 04.93.22.76.90 (CODIS 06) avec renvoi possible sur une personne ressource (GF OPERATIONS) ;
- transmet a posteriori de l'évènement un retour sur l'organisation et la stratégie mise en place.

Ce partenariat, initié entre les 2 événements d'intempérie du mois de novembre 2019, permettra aux équipes du SDIS de contacter directement la cellule hydrométéorologique du SMIAGE en situation de crise et inversement puisque les retours d'informations du SDIS constituent des données terrains précieux pour le SMIAGE.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le SDIS et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le SDIS,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2020/69****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

**AUTORISER LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUX
DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) ;

Vu la convention de partenariat adoptée réciproquement par le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau ;

Vu les contrats territoriaux et leurs avenants adoptés réciproquement par chaque membre du SMIAGE et le Syndicat ;

Vu le rapport du Président proposant de l'autoriser à solliciter les subventions pour douze opérations aux divers organismes financeurs ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- Décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus hautes pour les dossiers ci-dessous :

Restauration de la capacité d'écoulement du Riou de l'Argentière sur le territoire de la Cté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée suite aux intempéries de fin 2019

Budget prévisionnel en € HT	50 000 €
Département du Var (30 %)	15 000 €
Etat fonds dotation solidarité (40 %)	20 000 €
SMIAGE (30%)	15 000 €

Etude de conception de la passe à poissons de Guillaumes (seuil du pont Durandy)

Budget prévisionnel en HT	40 000 €
Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet « Rebond » (70 %)	28 000 €
Région PACA (10 %)	4 000 €
SMIAGE (20%)	8 000 €

- Retour au faciès méditerranéen du fleuve Var : étude de faisabilité pour l'abaissement des seuils n°6, n°5 et n°4

Budget prévisionnel en € HT	130 000 €
Agence de l'Eau – AAP Rebond (70%)	91 000 €
Etat – PAPI Var 2 (10%)	13 000 €
SMIAGE (20%)	26 000 €



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin****DELIBERATION N° 2020/68****Séance du 10 septembre 2020****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 18

Votants : 19

**ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS POUR LE PROJET
RISQ'EAU****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Monsieur Kevin LUCIANO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur Patrick PEIRETTI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment l'article 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACPL en date du 15 décembre 2017 relative à l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat et du contrat territorial définissant les missions déléguées au Syndicat dans le cadre de la politique coordonnée de gestion des risques d'inondation ;

Vu la délibération n°2017/53 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/43 du conseil communautaire de la CACPL en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu la délibération n°2018/49 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/29 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/15 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant que la CACPL et le SMIAGE sont deux acteurs du projet RISQU'EAU retenu par l'Europe dans le cadre du deuxième appel à projet ALCOTRA INTERREG V-A ;

Vu la délibération n°2018/62 du Syndicat en date du 6 novembre 2018 portant adoption de la convention constitutive d'un groupement de commande avec la CACPL pour « la fourniture et l'installation de stations hydrométriques, pluviométriques et de levés de doutes par caméra sur le territoire du projet RISQU'EAU » ;

Le Président rappelle aux membres du comité que par convention, la Cte d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE ont constitué un groupement de commandes pour « la fourniture et l'installation de stations hydrométriques, pluviométriques et de levés de doutes par caméra sur le territoire du projet RISQU'EAU ».

A cet effet, il avait été convenu une répartition des charges financières entre le SMIAGE et la CACPL. Le marché public relatif à la fourniture et l'installation de stations hydrométriques devait comporter deux actes d'engagement et deux décompositions du prix global et forfaitaire.

Or, le marché n°2019-006 de « Fourniture et installation de stations hydrométriques, pluviométriques et surveillance par caméra sur le territoire du projet Risqueau » conclu avec la société DSA le 22 juillet 2019 et notifié le même jour ne comporte qu'un seul acte d'engagement au nom du SMIAGE et une seule décomposition du prix global et forfaitaire divisée en trois sous-parties :

- ✓ Postes de dépenses communes ;
- ✓ Modernisation des sites Siagnes et affluents – SMIAGE ;
- ✓ Instrumentation sur les sites « vallons cannois » - CACPL.

Il y a donc lieu de modifier la convention de groupement de commande par voie d'avenant afin de prendre en compte les documents du marché en cours d'exécution.

Vu le rapport du Président proposant aux membres du comité d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande avec la CACPL pour le projet RISQU'EAU et de l'autoriser à signer ledit avenant n°1 et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande avec la CACPL pour le projet RISQU'EAU,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte